

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 7

Rubrik: Pesées de ruches sur balances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

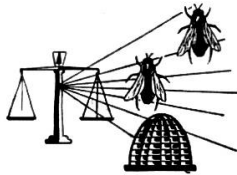
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PESÉES DE RUCHES SUR BASCULES

du 10 mai au 11 juin 1950

STATIONS	Altitude m.	Augmen- tation gr.	Diminu- tion gr.	Augm. nette gr.	Dim. nette gr.	Journée la plus forte gr.	Date
Aïre-Genève	365	3750	—	3750	—	—	—
Chêne-Bourg, Genève	390	1300	—	1300	—	—	—
Porrentruy	425	6500	1500	5000	—	—	—
Neuchâtel	438	4500	500	4000	—	—	—
Delémont	440	6700	2400	4300	—	3300	9 VI
Chili/Monthey	450	3650	1500	2150	—	700	4 VI
Territet	474	23100	1500	21600	—	—	—
Marnand	481	5450	1050	4400	—	1000	29 V
Bex II	500	24750	3600	21150	—	2600	4 VI
Berlincourt	505	6700	2500	4200	—	1000	10 VI
Cormondrèche	530	2200	2250	—	50	—	—
Senarclens	586	9550	1550	8000	—	900	29 V
La Vounaise-Rougemont	595	6740	1000	5740	—	850	8 VI
Vuarrenge	650	2200	2550	—	350	—	—
Rue (Fr.)	650	7000	2600	4400	—	—	—
Valangin	655	7300	500	6800	—	1100	13 V
Carrouge (Vd)	728	9900	2500	7400	—	1650	12 V
Broc	729	2450	—	2450	—	—	—
Saïcourt (J.B.)	750	9000	2000	7000	—	1150	12 V
Tavannes	760	6250	2550	3700	—	700	21 V
Chézard	760	14100	1600	12500	—	—	—
Savagnier	772	3700	—	3700	—	1000	9 VI
Coffrane	805	4800	1650	3150	—	650	30 V
Orsières	890	5200	—	5200	—	600	11 VI
Ste-Croix	1090	3050	1600	1450	—	700	16
L'Etivaz	1144	6250	—	6250	—	—	—
Les Caudreys-Le Sépey	1150	22200	—	22200	—	2200	25 V
Rougemont	1272	11300	—	11300	—	1200	11 VI
Evolène	1380	6400	—	6400	—	—	—

Stations d'observation

Cointrin-Genève, alt. 391 m. Augmentation 6700 gr., diminution 3000 gr., augmentation nette 3700 gr. Température maxima 29,5, minima 11 degrés. Huit jours avec précipitations, total 51 mm. — Marcelin sur Morges, alt. 398 m. Augmentation 5450 gr. Température maxima 28, minima 10,2 degrés. 10 jours avec pluie, total 105,7 mm. Le baromètre a oscillé entre 725 et 732 mmHg. L'hygromètre entre 38 et 88 %. — Delémont, alt. 440 m. Augmentation 3250 gr. Température maxima 26, minima 8 degrés. Le baromètre a oscillé entre 712 et 727 mmHg. — Cernier, alt. 825 m. Augmentation 10400 gr. Température maxima 22,3, minima 7 degrés. Pluie 12 jours avec 158 mm. Le baromètre a oscillé entre 704 et 713 mmHg. L'hygromètre entre 32 et 95 %. — Le Locle, alt. 925 m. Augmentation 13600 gr., diminution 1000 gr., augmentation nette 12600 gr. Température maxima 26, minima 2 degrés. Précipitations 14 jours avec 135 mm. Le baromètre a oscillé entre 680 et 696 mmHg. L'hydrographe entre 61 et 99 %.

Delémont, juin 1950.

J. WALTHER.

Le contrôle du miel

Chaque année, la Société romande d'apiculture organise le contrôle des miels de ses membres. Ce contrôle est facultatif, mais il devient de plus en plus une nécessité par suite de l'importation du miel étranger. Chaque apiculteur qui met du miel sur le marché devrait être en possession de sa carte de contrôle.

L'apiculteur, membre d'une section de la Romande, qui désire faire contrôler sa récolte adresse une demande, sitôt le miel extrait, au président de sa section. Celui-ci, après avoir groupé les inscriptions, fait prélever les échantillons par le contrôleur désigné à cet effet. Ce contrôleur remplit le bulletin de contrôle qu'il fait signer à l'apiculteur. Lorsque sa tournée est terminée, il remet les échantillons et les bulletins au président qui réunit le jury. Ce jury, composé d'au moins trois membres et d'un secrétaire, décide si le miel est admis ou rejeté. Le secrétaire transmettra les bulletins de contrôle, ainsi qu'une liste nominative avec les adresses des apiculteurs, au chef du contrôle, qui fera parvenir les cartes de contrôle directement aux apiculteurs. Les échantillons sont conservés par le jury jusqu'au moment où il est à présumer qu'aucune réclamation ne peut plus avoir lieu.

Les apiculteurs qui sont en possession de la carte de contrôle peuvent se procurer, auprès du chef du contrôle, des étiquettes spéciales portant la mention « Miel contrôlé SAR ». Une nouvelle étiquette, plus décorative, est à l'étude. C'est pour cette raison que celles en usage jusqu'ici seront cédées avec une réduction de 50 %.

Le contrôle doit être organisé par les sections. Il appartient par conséquent aux comités des sections de faire le nécessaire pour procurer à leurs membres les avantages de cette institution. Le chef du contrôle soussigné tient à la disposition des sections le règlement du contrôle, ainsi que les formulaires nécessaires et les verres pour échantillons. Lors de la commande de matériel il est utile d'indiquer le nombre de membres participant au contrôle.

Jos. DIETRICH, r. Grimoux 12, Fribourg.
C.C.P. IIa 1198, Fribourg.

Le prix du miel

Que sera la récolte 1950 ? Il est difficile de se prononcer pour le moment. Il semble que dans certaines contrées de notre Suisse romande, plus favorisées que d'autres, il y aura un peu de récolte. Il n'est toutefois pas question de généraliser. Aussi, après l'année déficitaire 1949, votre comité, en commun accord avec la Société des Amis des Abeilles de la Suisse alémanique, a décidé de maintenir les prix en vigueur depuis 1942, soit :

Marchandise en vrac :

a) Livraisons aux grossistes et grandes organisations, frais de transport non compris	Par kg. net	fr. 6.20
b) Livraisons aux détaillants, frais de transport non compris		fr. 6.40
c) Livraisons aux consommateurs		fr. 7.25
d) Miel en rayons, les prix ci-dessus (a-c), augmentés de fr. 2.— par kg au maximum		

Marchandise emballée, étiquetée

	Poids net, sans emballage		
	250 gr.	500 gr.	kg.
a) Livraisons des producteurs aux grossistes et grandes organisations, transport non compris	fr. 1.65	3.20	6.40
b) Livraisons des producteurs aux détaillants, transport non compris	fr. 1.70	3.30	6.60
c) Livraisons aux consommateurs	fr. 1.95	3.75	7.45

Le miel ne peut être vendu et facturé qu'au poids net.

Les emballages (bidons, boîtes, bocaux, etc.) sont à facturer par le fournisseur au prix de revient.